

Initiatives ministérielles

Présidente, le gouvernement fédéral ne peut pas simplement décider que ces terres constitueront un parc, et ensuite exproprier ou déplacer les gens qui y vivent ou en tirent leur subsistance. On en a eu des exemples avec les gouvernements précédents. Ce n'est pas le style de gouvernement que nous avons ici.

Il est nécessaire de procéder comme des partenaires. Pour bien sauvegarder notre territoire, nous devons établir des partenariats et des consensus avec tous les paliers de gouvernement et avec la population. C'est en plein ce que le gouvernement fait, madame la Présidente, pour le Parc de Moresby-Sud, pour celui des Prairies, pour celui de la péninsule de Bruce. Il agit de façon rationnelle et systématique, en fonction de son objectif, consistant à protéger des échantillons de toutes les régions naturelles du Canada, et non en fonction d'un objectif arbitraire de 12 p. 100 du territoire national.

Une fois que seront parachevés les réseaux de parcs nationaux, de réserves fauniques nationales et de parcs provinciaux et territoriaux, il se peut que 12 p. 100 du territoire canadien jouissent alors d'un statut protégé. Ce sera peut-être plus, ce sera peut-être moins, mais ce ne sera simplement pas une protection arbitraire de 12 p. 100 du territoire.

La campagne site naturel menacé du Fonds mondial pour la nature demande que l'on sauvegarde au moins 12 p. 100 des terres et des eaux du Canada en achevant les réseaux de parcs et d'autres zones protégées au niveau fédéral, provincial et territorial. Toutefois, la campagne site naturel menacé ne privilégie pas nécessairement l'objectif de 12 p. 100, mais la représentation de chacune des régions naturelles des réseaux de zones protégées. Les médias effectivement ont retenu le chiffre de 12 p. 100 parce qu'il est accrocheur. Mais si, comme je le précisais précédemment, on se contentait de protéger 50 p. 100 du territoire arctique, on aurait notre 12 p. 100. Mais est-ce que les régions essentielles, les régions que l'on se doit de protéger ici à travers le Canada le seraient vraiment? Est-ce qu'on doit atteindre l'objectif de 12 p. 100 pour le principe d'un 12 p. 100 ou pour ce que cela signifie en tant que tel?

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Des questions ou des commentaires? Le député de Skeena a la parole.

M. Fulton: Madame la Présidente, j'aimerais adresser une question au député car, d'après lui, mon interprétation du Rapport Brundtland est simpliste et je n'ai aucune idée du rôle que jouent les parcs nationaux.

Voici une question très simple pour le député: quel pourcentage de la province de Québec la superficie des

parcs nationaux couvre-t-elle et combien y en a-t-il dans la province?

[Français]

M. Robitaille: Madame la Présidente, je ne pourrais pas vous dire exactement combien il y a de parcs nationaux au Québec. Je l'ignore, je n'ai pas l'information ici. Par contre, je vous dirais qu'il n'y en a probablement pas assez. Et lorsque le député semble offusqué du fait que j'aie traité son interprétation du rapport Brundtland comme étant simpliste, écoutez, madame la Présidente, je répète ce que j'ai dit durant mon exposé: Si on se contente de vouloir tout simplement imposer la norme de 12 p. 100 pour le principe d'imposer une norme de 12 p. 100, je pense qu'on manque le bateau.

Il y a des régions protégées, il y a des parcs nationaux, on doit protéger 12 p. 100 du territoire, mais, cependant, on doit le faire de façon bien ordonnée en faisant une bonne évaluation et non de façon spontanée et toujours en réaction. Je comprends l'emballement et je comprends la vigueur avec laquelle le député de Skeena défend sa motion, mais il faut bien comprendre qu'on ne peut pas toujours agir en réaction aux choses qui peuvent se présenter devant nous au fur et à mesure où elles se présentent. À ce moment-là il est nécessaire, je crois, de bien comprendre la signification profonde de la norme de 12 p. 100 qui ne signifie pas qu'on va protéger 12 p. 100 du territoire canadien pour le principe de dire qu'on a protégé 12 p. 100 du territoire canadien. Il y a des régions en particulier qu'il faut protéger. Il y a des habitats naturels qu'il faut protéger. Je pense que dans ce sens, il est tout à fait justifié de pouvoir faire une bonne évaluation des endroits et des territoires que l'on doit protéger de façon à prendre les bonnes décisions en fonction des générations futures.

[Traduction]

M. Fulton: Peut-être le député serait-il intéressé d'apprendre qu'il y a trois parcs nationaux dans la province de Québec. D'une superficie de 935 kilomètres carrés, ils ne couvrent que quatre dixièmes de 1 p. 100 de toute l'étendue territoriale du Québec. En Tanzanie, pays pauvre du tiers monde, les parcs nationaux couvrent 17 p. 100 du territoire.

Le député se demande si une étendue de 12 p. 100 est trop grande ou trop petite, mais il semble croire que c'est beaucoup trop. C'est la conclusion que nous dégageons de ses remarques. En fait, le chiffre de 12 p. 100 est le résultat d'un consensus international de scientifiques de tous les coins du monde qui ont fait des études sur la sorte de masse biophysique terrestre, marine ou atmosphérique qui est nécessaire pour protéger les espèces endémiques, indigènes, migratoires et pélagiques. Ce sont des données scientifiques. Le député ne sait pas